

**Travailleur social chargé de l'agrément, du suivi et du contrôle des assistants familiaux (H/F)**

 **Contrat 1 mois (renouvelable)**
 **Chaumont (52)**
 **Fin de publicité : 30/01/2023**

| <u>Temps de travail et fondement juridique :</u>   | <u>Rémunération brute mensuelle :</u><br>Assistant socio-éducatif  |
|--|--|
| <b>Temps de contrat :</b><br>39h/semaine<br><br><b>Fondement juridique du candidat contractuel :</b><br>Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent (article L332-13 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-1 loi 84-53) | <b>Echelon 1 :</b> 1 891,51 €<br><b>R.I.F.S.E.E.P. :</b> 383 €<br><b>Sujétion :</b> 40 €<br>« Exposition courante à des publics et usagers vulnérables »<br><br><i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire.<br/>Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i> |

**Missions du service – positionnement de l'agent :**

Le titulaire du poste est chargé notamment d'assurer, sous l'autorité hiérarchique directe du responsable du pôle « Prévention et lieux d'accueil », l'instruction des demandes d'agrément des assistants familiaux, l'accompagnement individuel et collectif des assistants familiaux.

**Tâches confiées :**

Dans le cadre des missions de protection de l'enfance et sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle « Prévention et lieux d'accueil », le travailleur social assure les fonctions spécifiques suivantes, notamment :

- Evaluation des premières demandes, des demandes de renouvellement, d'extension et de dérogation d'agrément des assistants familiaux.
- Accompagnement professionnel individuel et collectif des assistants familiaux employés par le Conseil départemental.
- Contrôle des conditions requises pour le maintien de l'agrément des assistants familiaux et de l'exercice de la profession.
- Evaluation des projets d'accueil chez les assistants familiaux et recherche de lieux d'accueil.

**Profil recherché :**

- Connaissance du contexte institutionnel, social, médico-social et juridique.
- Capacité d'initiative et d'organisation.
- Aptitude à l'écrit et esprit de synthèse.
- Capacité de soutien dans les situations de crise et de conflit rencontrées par les assistants familiaux. Le titulaire du poste doit savoir proposer des pistes de réflexion et de travail à ces professionnels dans les délais adaptés à la gravité de la situation et cela en lien avec les référents éducatifs des enfants confiés au sein de la famille d'accueil.
- Sens du travail en équipe : le titulaire du poste doit savoir échanger les informations utiles avec ses collègues, responsables de pôles, les responsables de circonscriptions d'action sociale et les partenaires du conseil départemental.

Ce poste convient plus particulièrement à un agent de catégorie A, de la filière sociale. Il n'est pas exigé d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires. Le titulaire du poste devra cependant effectuer une formation obligatoire en cours d'emploi.

**Exigences du service.**

- Le titulaire du poste est soumis aux dispositions du code pénal relatives au secret professionnel.
- Disponibilité et mobilité.
- Permis de conduire.

**Pourquoi nous rejoindre ?**

**Les plus :** Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Organisation de travail :** Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 17 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois.

**Comment candidater ?**

Vous pouvez demander la fiche de poste complète  
et adresser votre candidature à [contact.recrutement@haute-marne.fr](mailto:contact.recrutement@haute-marne.fr)  
Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.